

DIVEL 1 Actions éducatives

Saint-Etienne, le 30 janvier 2026

Affaire suivie par :
Véronique TRITON
Tél : 04 77 81 41 16
Mél : ce.ia42-affelnet6@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Mesdames, messieurs, les directeurs d'écoles privées
s/c du diocèse
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : procédure d'affectation en 6^{ème} dans les collèges publics de la Loire

Annexes :

- calendrier Affelnet 6^{ème} ;
- note aux familles ;
- flyer familles.

Les futurs élèves de 6^{ème} sont affectés dans les collèges publics du département via la procédure informatisée, Affelnet 6^{ème}.

Je souhaite porter à votre connaissance les modalités de mise en œuvre qui vous concernent.

Les responsables légaux des élèves de votre école qui souhaitent une affectation en 6^{ème} dans un collège public de la Loire, s'adressent à leur collège de secteur à compter du 9 mars 2026. Ce collège dépend de l'adresse du des responsables légaux.

L'école primaire fréquentée ou votre lieu d'exercice professionnel ne déterminent pas le secteur.

Pour connaître le collège de secteur, vous pouvez consulter le lien suivant :
https://www.loire.fr/jcms/lw_1331738/les-colleges-de-la-loire.

Le collège de secteur saisit la demande d'affectation ou la demande de dérogation à la carte scolaire en fonction du vœu de la famille, avant le 23 avril 2026, date de fermeture du serveur.

Le résultat de l'affectation est notifié à partir du 3 juin 2026.

Une note aux familles est disponible sur le site Internet de la DSDEN de la Loire, <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Je vous remercie de bien vouloir porter ces éléments d'information à la connaissance des familles afin qu'elles anticipent les démarches et se mettent en lien avec le collège concerné.

**L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire**



Thierry DICKELÉ